

prises qui pourroient aller contre son service, & de remplir loyalement à cet égard & en toutes autres choses les devoirs de bons & fideles Sujets.

Ensuite Mr. le Procureur Général ayant prononcé ces mots, Ainsi Dieu nous aide & les saints Evangelistes, Mr. de la Galaiziere lui ayant pris les mains a répété: Ainsi Dieu vous aide.

Ce fait, le Sr. Toussain de Viray Avocat Général pour le Procureur Général, a dit, Nous requerrons pour le Roi, que le Serment prêté par Mr. le Premier Président & par Mr. le Procureur Général, soit enregistré sur les Registres de la Cour; & que Copies collationnées, soient envoyées dans tous les Sièges du ressort, ensuite des Lettres Patentes, pour y être pareillement lu, publié & enregistré, afin que ce soit chose notoire à tous & à un chacun les Sujets desdits Duchez & dépendances: Enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois; & que les Arrêts & autres expéditions de la Cour seront dès ce jour scellez du Sceau de Sa Majesté, présentement remis par ses Commissaires, à Mr. le Premier Président.

Mr. le premier Président ayant repris les voix a dit: Faisant droit sur les Requisitions des Gens du Roi, la Cour ordonne que lesdits sermens seront enregistrés sur le Registre de la Cour, & que Copies collationnées en seront envoyées dans tous les Sièges du ressort, ensuite des Lettres Patentes, pour y être pareillement lu, publié & enregistré, afin que ce soit chose notoire, à tous & un chacun les Sujets desdits Duchez & dépendances: Enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois. Ordonne que les Arrêts & autres Expéditions de la Cour, seront désormais scellez du Sceau du Roi, à Nous remis par les Commissaires de Sa Majesté.

Et à l'instant, Mrs. les Commissaires de Sa Majesté